

Table de concertation - Parc des Sommets | COMPTE RENDU

(Dernière rencontre : 10 avril 2019)

DATE 8 mai 2019 – 18 h | **LIEU DE LA RÉUNION** Hôtel de ville – Salle du conseil

Réunion organisée par	Annie Cabana, Chargée de projet du parc des Sommets		
Prise de note	Josée Nadon, adjointe administration à la direction générale et au cabinet du maire		
Présences	<input type="checkbox"/> Éric Sévigny, directeur général <input type="checkbox"/> Louis Villeneuve, maire <input checked="" type="checkbox"/> Réal Brunelle, conseiller municipal <input type="checkbox"/> Claire Mailhot, Observatrice <input checked="" type="checkbox"/> Heidi Poirier, Observatrice <input checked="" type="checkbox"/> Philippe St-Denis, Observateur	<input checked="" type="checkbox"/> Paul Bédard, SCMB (Marc-Antoine Demers en remplacement) <input checked="" type="checkbox"/> Alexandre Paré, Protégeons Bromont <input checked="" type="checkbox"/> Michel Matteau, Amis des sentiers <input checked="" type="checkbox"/> Nicolas Legault, CNCB <input checked="" type="checkbox"/> Audrey Laroquette, Club de trails <input checked="" type="checkbox"/> Daniel Rochon, BME <input checked="" type="checkbox"/> Denis Beauchamp, CLD Brome-Missisquoi <input checked="" type="checkbox"/> Pierre Vinet, Contributions financières <input checked="" type="checkbox"/> Philippe Bédard, Personnes à mobilité réduite	<input checked="" type="checkbox"/> Alister Garner, Citoyen district Mont-Soleil <input checked="" type="checkbox"/> Louis Larouche, Citoyen district Shefford <input checked="" type="checkbox"/> Sylvain Michon, Citoyen district Lac Bromont <input checked="" type="checkbox"/> Sylvie Adam, Citoyen district Adamsville <input checked="" type="checkbox"/> Maude Bougie, Citoyen district Pierre-Laporte <input type="checkbox"/> Robert Désourdy, Citoyen district Mont-Brome

Sujet	Commentaires	Actions/Suivis
1. Retour sur le compte rendu du 10 avril (A. Cabana)		
2. Présentation de l'ordre du jour (A. Cabana)	1. Retour sur la Vision et la Mission (N. Legault) MISSION : <i>« Le parc des Sommets offre à tous les Bromontois et à ses visiteurs un milieu naturel protégé permettant la pratique d'activités de plein air, éducatives et sportives. »</i> La mission proposée est acceptée à l'unanimité	

VISION :

- Milieu naturel exceptionnel
- Communauté engagée
- Expérience inspirante

Les membres trouvent la vision efficace, simple et plus facile à retenir.

La vision proposée est acceptée à l'unanimité

2. Gouvernance : Les rôles et responsabilités (P. Vinet)

Explication de P. Vinet sur les principes ayant conduit à la proposition de partage de responsabilités entre la Ville et l'OBNL. Le parc des Sommets est un bien public qui appartient à la Ville. La Ville doit concevoir un modèle de gouvernance et de délégation qui lui permet de s'acquitter de ses responsabilités premières, soit d'assurer un bon usage collectif de ce bien public et de ses engagements pris envers des tiers, que ce soit en matière de servitudes et de subvention.

Un tableau est présenté afin de proposer un partage général des responsabilités qui vise à respecter le principe de responsabilité municipale. Le tableau cite chacune des responsabilités et identifie à qui revient chaque responsabilité entre la Ville et l'OBNL.

Préoccupation soulevée en regard des événements et de la fréquentation des différents usagers, mais également en regard des conditions climatiques et de la possible détérioration des lieux si l'événement est tout de même autorisé. Commentaire émis à l'effet que si l'intention est d'augmenter le nombre d'événements, ça ne devient plus une expérience inspirante pour les Bromontois qui voudront circuler pendant ces événements.

Questionnement à savoir si les demandes doivent être traitées par la Ville ou l'OBNL. Certains croient que les demandes doivent continuer d'être traitées par la Ville et d'autres par l'OBNL. Les demandes pourraient toutes être adressées à l'OBNL à qui la Ville aura donné les instructions à savoir quand ils doivent ou non se référer à la Ville.

L'ensemble des membres croient que ça devrait être un guichet unique, mais que la Ville doit donner des balises très précises à l'OBNL si les demandes sont reçues directement par l'organisme.

Discussion sur les demandes de dérogations, sur le nombre de dossiers décisionnels, sur les services municipaux impliqués lors de demande d'événement et sur l'aide financière et matérielle demandée à la Ville pour la tenue d'événements.

Une politique qui permettra d'encadrer les événements devra être adoptée.

Discussion à savoir qui sera responsable d'assurer le respect de la réglementation dans le parc. Explication d'Annie et de Réal à l'effet que les personnes responsables d'assurer l'application de la réglementation doivent être employées de la Ville et assermentées.

Questionnement à savoir qui fera la gestion et l'entretien des infrastructures du parc.

Il est suggéré que la Ville prenne les décisions en fonction des recommandations de l'organisme. La table de concertation sera dissoute une fois les recommandations acceptées par la Ville.

Présentation de la proposition pour la gouvernance financière qui cherchera à maximiser l'autonomie financière de l'OBNL dans le respect des principes établis.

Il faudra assurer la survie de la gouvernance malgré la possibilité d'un changement au sein du conseil municipal lors des élections municipales.

Les membres sont d'accord pour dire que l'OBNL ne devra pas dépendre uniquement du bénévolat.

	<p>3. Toponymie des sentiers (A. Cabana)</p> <p>Annie fait un bref historique sur les discussions et propositions faites par la table quant à la Toponymie des sentiers. Le conseil a accepté la très grande majorité des noms proposés à l'exception de 4 ou 5 noms qui sont à revoir.</p> <p>Annie enverra les noms qui doivent être modifiés et demande aux membres de la table de concertation d'envoyer leurs suggestions.</p>	
<p>3. Communication (A. Cabana)</p>	<p>1. Patrouille des sentiers</p> <p>Deux ou trois cadets de la police entreront en poste d'ici quelques semaines pour assurer l'application règlementaire pour cette saison, soit du 15 mai au 15 novembre.</p> <p>L'ensemble du réseau du parc des sentiers de Bromont devient le parc des Sommets et le nom a été approuvé par le conseil.</p> <p>2. Plan de conservation</p> <p>Deux aspects du plan de conservation sont à l'étude par le ministère actuellement. Dès que tout est accepté, le plan de conservation pourra être déposé et diffusé à la population.</p>	
<p>4. Affaires nouvelles/Questions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupation quant à l'approche que privilégiera les cadets pour la patrouille des sentiers et l'application de la réglementation. • Questionnement sur les heures d'ouverture des sentiers. Le principe étant qu'on ne doit pas se retrouver dans les sentiers du coucher du soleil à la levée du jour. 	